

-

100%

CDD

Votre mission et vos responsabilités

APPRENTI-E EMPLOYE-E DE COMMERCE

Le Secteur Petite Enfance de Champel propose un poste d'apprenti-e employé-e de commerce "administration publique" pour la prochaine rentrée scolaire pour le cursus 2025-2028.

Cette formation accompagnée de cours professionnels commerciaux et de cours interentreprises vous permettra d'acquérir des compétences dans les domaines de gestion administratives et financières. S'engager pour les 3 ans de formation au sein du secteur.

Conditions de candidature

Vous avez terminé votre scolarité obligatoire avec succès et vous recherchez un apprentissage dans le domaine administratif.

Vous possédez des compétences relationnelles et organisationnelles, avez la capacité de travailler en équipe

Vous savez communiquer de manière bienveillante

Vous êtes dynamique, organisé-e, impliqué-e, rigoureux-se, flexible et avez le sens de l'initiative

Bonne maîtrise de l'orthographe, intérêt pour le domaine de la Petite Enfance

Dépôt du dossier accompagné du dernier bulletin de notes



Condition et procédure d'inscription

Les candidat-e-s de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis de travail valable sont prié-e-s de faire parvenir, selon les modalités précisées : un curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation, des copies de diplômes, des certificats de travail, à l'adresse mentionnée dans l'offre. Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas aux exigences du poste ne seront pas retenus. Les dossiers électroniques ou expédiés par courrier des candidat-e-s écarté-e-s ne sont pas restitués, sauf demande expresse.

Date d'entrée en fonction : 18.08.2025

Délai d'inscription : 28.02.2025

Lieu de travail : Association SPE de Champel
20 avenue Alfred Bertrand 1206 Genève

Adresse de retour

Par courriel : cha@ipe-ge.ch et christophe.boire@ipe-ge.ch

Par courrier : Uniquement par courriel avec la mention dans l'objet "APPRENTI-E EMPLOYE-E DE COMMERCE"

Nous répondrons uniquement aux candidatures correspondant au profil recherché